

FORMATION SUR MESURE – IMMOBILIER – UNIVERSITE DE L'IMMOBILIER 2025

Gérance locative : Comment sécuriser la colocation

Lieu de formation :

> **CCI CAMPUS MOSELLE**
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL
57070 METZ

Horaires de formation :

De 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Fiche d'identité :

CCI CAMPUS MOSELLE

5 rue Jean Antoine Chaptal
57070 METZ

Siret : 185 722 022 00125 – APE : 8559A

Iban : FR76 3008 7330 8600 0197 4270 295

BIC : CMCIFRPP

Nos formations sont en exonération de TVA
conformément à l'article 261 du CGI

7 heures soit 1 jour

Le jeudi 20 novembre 2025

INTERVENANT

Guillemette MELCHER

ESI

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- ✓ Mettre en œuvre les pratiques juridiques, techniques et administratives permettant de sécuriser efficacement une colocation dans le cadre d'une gestion locative.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

- ✓ Identifier les différents types de colocations et leurs régimes juridiques applicables
- ✓ Constituer un dossier de colocation conforme et complet
- ✓ Rédiger un bail de colocation sécurisé
- ✓ Gérer les risques juridiques et pratiques liés à la colocation

PUBLIC VISE

Cette formation est destinée à :

- ✓ Tout professionnel de l'immobilier

PRÉREQUIS

- ✓ Personne majeure et francophone

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES DIFFERENTS TYPES DE COTITULARITE DU BAIL

- Les époux
- Les pacsés
- Les colocataires

LE REGIME SPECIFIQUE DE LA COLOCATION

- Les textes réglementaires
- Les particularités de la colocation
- La solidarité limitée des colocataires
- Comment appréhender la solvabilité des candidats en colocation
- Bail unique ou pluralité de baux : quelles différences et quelles précautions à mettre en place ?
- Les charges locatives récupérables : Provisions ou Forfait ?
- Bien rédiger les engagements de caution adaptés
- L'assurance multirisque habitation des colocataires : les vérifications à effectuer
- Les précautions à prendre lors de l'état des lieux d'entrée

LES OPÉRATIONS DE GESTION ADAPTÉES

- Le recouvrement des loyers en cas de bail unique
- Le recouvrement des loyers en cas de pluralité de baux
- Les informations à apporter à la caution en cours de bail et les actions en cas d'impayés
- Comment gérer les liens avec les organismes d'aide au logement ?
- Comment gérer les difficultés liées à la fin de l'engagement de caution

LES CONGÉS

- Le congé délivré par l'ensemble des colocataires
- Le congé délivré par un seul colocataire
- Le remplacement d'un colocataire sortant par un nouveau colocataire
- Le congé délivré par le bailleur
- La restitution du dépôt de garantie

FAIRE FACE AUX SITUATIONS DÉLICATES

- La séparation des époux
- L'abandon de domicile
- Le décès du locataire ou d'un colocataire
- Le décès de la caution
- La destruction partielle ou totale du bien

LA GESTION DES CONFLITS

- La Commission Départementale de conciliation
- Le Tribunal d'Instance

FINANCEMENT DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre site internet dédié : <https://udi.moselle.cci.fr/> au minimum quinze jours avant le début de la formation.

Si vous demandez une prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session et nous fournir l'accord de prise en charge.

EFFECTIF

Le nombre maximum participants par session est de 25 stagiaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

Un formateur accompagnera en permanence les stagiaires en présentiel ou en visio-conférence synchrone. Analyse des besoins et des attentes préalablement à l'action de formation par un entretien avec notre équipe de conseillers en formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

Salles équipées de micro-ordinateurs, vidéo-projection, support de cours délivré à chaque participant, travaux pratiques.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation de la satisfaction, attestation de présence, attestation de fin de formation et de réalisation individualisées.

Des évaluations intermédiaires de contrôle d'acquisition des compétences permettront d'évaluer les acquis et de mesurer les progrès de chacun et son degré d'autonomie par rapport aux compétences nouvellement acquises. Les évaluations s'appuieront sur des exercices pratiques, des quiz et un feedback régulier par oral.

Une évaluation finale est réalisée en fin de formation (exemples : quiz, exercices pratiques, ...). Les modalités de cette évaluation finale sont communiquées en début de formation.

Taux de satisfaction de nos stagiaires en 2024 : 98 %

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

La formation est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques en concertation avec Serge LAMPERT, référent handicap (s.lampert@moselle.cci.fr).

Pour accéder à la page dédiée à la prise en charge des personnes en situation de handicap notre site internet.

Suivez ce lien [CCI CAMPUS](#) ou scannez ce QR :



CONTACT ET INFORMATIONS :

Dario PIGANI

d.pigani@moselle.cci.fr

06 08 02 37 98

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Fonctions spécifiques à l'Immobilier : nous consulter